

**ARRETE N°AP2024/630****OBJET : DÉLÉGATION DE FONCTIONS DONNÉE A MONSIEUR ETIENNE LENGEREAU, CONSEILLER MÉTROPOLITAIN DÉLÉGUÉ DE LA MÉTROPOLE DU GRAND-PARIS ET MODIFICATION DE L'ORDRE DU TABLEAU DES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS MEMBRES****LE PRESIDENT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS,**

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-9, qui autorise le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et l'article 59 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le procès-verbal et la délibération CM2020/07/09/01 du 9 juillet 2020 portant élection du président de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2020/09/25/02 du 25 septembre 2020 fixant le nombre de conseillers métropolitains membres du bureau de la Métropole du Grand Paris,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 25 septembre 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des conseillers métropolitains membres du bureau, notamment à l'élection de Monsieur Etienne LENGEREAU en qualité de 3^{ème} conseiller métropolitain membre du bureau de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2023/04/14/01 relative à l'élection d'un Conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2023/12/20/01 relative à l'élection du 15ème conseiller métropolitain membre du bureau de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération n°CM2024/10/11/01-1 en date du 11 octobre 2024 portant élection de Monsieur BENISTI Jacques-Alain en tant que 20ème vice-président de la Métropole du Grand Paris

Vu la délibération n°CM2024/10/11/1-2 en date du 11 octobre 2024 portant sur la modification du tableau des conseillers métropolitains membres du bureau et élection de Monsieur GONZALES Didier, 23ème Conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris

Vu l'arrêté n°AP2020/101 en date du 08 octobre 2020 portant délégation de fonction donnée à Monsieur LENGEREAU Etienne, 3^{ème} conseiller métropolitain membre du bureau délégué en charge du suivi de l'installation des bornes de recharges électriques (Métropolis).

Considérant les nécessités de fonctionnement de l'administration métropolitaine et de continuité du service public,

CONSIDERANT que le président peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents et autres membres du bureau,

Considérant que Monsieur BENISTI Jacques-Alain, 1^{er} Conseiller métropolitain membre du Bureau a été élu 20^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris,

Considérant que Monsieur Etienne LENGEREAU, initialement 3^{ème} conseiller métropolitain membre du bureau, est devenu 2^{ème} conseiller métropolitain membre du bureau ; qu'il convient d'en tenir compte et de mettre en conformité l'arrêté de fonctions susmentionné,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté n°AP2020/101 en date du 08 octobre 2020 est abrogé.

ARTICLE 2 : Monsieur Etienne LENGEREAU, 2^{ème} conseiller métropolitain membre du bureau, est délégué au suivi de l'installation des bornes de recharge électrique (Metropolis).

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services de la métropole du Grand Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de Région Ile-de-France et fera l'objet d'une publication. Il sera en outre notifié à l'intéressé.

Fait à Paris, le **28 OCT. 2024**

Le Président de la Métropole du Grand Paris


Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison